

**PROVINCE DE L'ONTARIO
ET
ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DE L'ONTARIO**

**DÉCLARATION ANNUELLE COMMUNE DE 2015
RELATIVE AU PROTOCOLE D'ENTENTE**

Nous sommes heureux de présenter la déclaration annuelle commune relative au protocole d'entente (PE) conclu entre l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) et la province de l'Ontario pour l'année 2015.

Au cours de l'année écoulée, d'importants travaux ont été entrepris concernant une vaste gamme d'initiatives tant au niveau municipal que provincial. À la table de concertation du PE de l'AMO, nous avons continué de discuter de questions d'intérêt mutuel et de préoccupations communes par l'entremise de groupes de travail mixtes, de groupes de travail techniques, de comités consultatifs et de communications au sein du personnel pour les questions provinciales-municipales.

La présente déclaration fait le point sur certaines de nos activités et réalisations aux termes du PE en 2015.

Selon ce que prévoit le PE, la province s'engage à consulter préalablement l'AMO en ce qui concerne :

- les projets de modification de lois et de règlements provinciaux qui auront d'importantes répercussions financières sur les municipalités;
- la négociation avec le gouvernement fédéral d'ententes portant sur des questions particulières ayant une incidence directe sur les municipalités.

La table de concertation du PE est un lieu où la diversité du secteur municipal de l'Ontario se reflète dans les discussions et les conseils confidentiels offerts au gouvernement pour éclairer son processus décisionnel. Les discussions menées à la table de concertation permettent de fournir à la province des conseils pour réduire les difficultés de mise en œuvre et les malentendus éventuels entre la province et les administrations municipales et favorisent l'obtention de meilleurs résultats en matière de politique publique pour les collectivités et la population de l'Ontario. Les parties comprennent que les observations et les conseils offerts par les municipalités peuvent être pris en compte ou ne pas l'être, et que cela n'amoindrit en rien la valeur du processus.

FAITS SAILLANTS EN 2015

Au cours de l'année, **neuf réunions de la table de concertation du PE ont eu lieu et 43 initiatives** ont été discutées. Un grand nombre d'importantes initiatives provinciales ont été discutées à la table de concertation ou par l'entremise de groupes de travail

mixtes établis pour trouver de meilleures solutions à des problèmes touchant le secteur municipal.

Au début de l'année, la version provisoire du document de consultation sur le **changement climatique en Ontario** a été présentée et discutée. Le document décrivait la vision à long terme adoptée par la province pour passer à une économie sobre en carbone et devenir plus résistante au climat. Des consultations publiques et la participation de nombreux acteurs du secteur municipal au cours de l'année ont contribué à guider la Stratégie en matière de changement climatique de la province qui a été publiée en novembre dernier et comprenait un programme de plafonnement et d'échange. Le changement climatique continuera d'être un thème central pour les municipalités et la province au cours de l'année, alors que le gouvernement provincial élaborera son Plan d'action contre le changement climatique.

La **récupération des ressources et la réduction des déchets** sont un autre dossier clé qui a fait l'objet de discussions à la table de concertation du PE. Étant donné que la plupart des ordures ménagères entrent dans le système municipal intégré de gestion des déchets, l'AMO et son groupe de travail sur la gestion des déchets ont fourni des conseils stratégiques à la province.

Le **logement et l'itinérance** ont continué d'être un thème de la table de concertation du PE au cours de l'année écoulée. Ce dossier a été abordé à plus d'une reprise dans le cadre de la mise à jour de la Stratégie à long terme de logement abordable (SLTLA). De plus, le rapport final du Comité consultatif d'experts pour la prévention de l'itinérance, intitulé *À chacun son chez-soi*, a été présenté à la table. La mise à jour de la SLTLA a été publiée en mars 2016.

Le **Programme ontarien de secours aux sinistrés (POSS)** a été supprimé et remplacé par deux nouveaux programmes : le Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe et le Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe. Les municipalités avaient demandé des changements afin que les volets public et privé du POSS soient rendus plus clairs et plus transparents et soient simplifiés. Les administrations municipales, grâce à divers forums, notamment le groupe de travail de l'AMO sur l'examen du POSS, ont participé et fait part de leurs avis pendant ces consultations, en plus de se joindre à la table de concertation du PE de l'AMO au début de 2015.

Diverses initiatives de transformation ont également été discutées à la table cette année, notamment l'examen des **centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille** et la **modernisation des services de garde d'enfants**. Il est avantageux d'aborder le plus tôt possible les dossiers complexes, en particulier lorsque les administrations municipales jouent un rôle clé dans la prestation du programme tout en veillant à ne pas se voir confier par la province des mandats non financés.

La **réforme des soins primaires, communautaires et à domicile**, examen multidimensionnel de la prestation des soins de santé, est une autre initiative de transformation à laquelle s'est intéressée la table. Le ministère de la Santé et des Soins

de longue durée a participé à la table de concertation du PE de l'AMO afin d'entamer des échanges éclairés concernant l'objectif d'améliorer l'accès aux soins primaires, communautaires et à domicile pour les Ontariens et Ontariennes. Un document de consultation provincial a été par la suite publié, et d'autres discussions doivent avoir lieu avec des représentants des administrations municipales ainsi qu'à la table de concertation du PE.

La table de concertation a également servi de tribune au gouvernement et au secteur pour discuter des enjeux liés à la mise en œuvre d'un nouveau **système automatisé de gestion de l'aide sociale**. Ces discussions ont permis de mieux comprendre et de résoudre les problèmes de transition auxquels font face nos partenaires en matière de prestation et de faire le point sur les programmes.

Enfin, le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) a mené des consultations préliminaires auprès de la table de concertation du PE avant de lancer les examens de la **Loi de 2001 sur les municipalités**, de la **Loi sur les conflits d'intérêts municipaux** et de la **Loi de 1996 sur les élections municipales**. Les avis formulés concernant les méthodes favorisant la participation et les principaux thèmes à aborder ont aidé le gouvernement à lancer les examens en 2015. Les résultats de la consultation et les méthodes proposées lors de cette série d'examens seront de nouveau discutés par la table de concertation du PE.

Lettres mandats

Les lettres mandats provinciales ont fixé les priorités du gouvernement pendant son mandat de quatre ans et ont permis à la province et à l'AMO d'axer les discussions menées à la table de concertation du PE sur les activités qui auront une incidence sur les administrations municipales. L'AMO a présenté ses objectifs stratégiques pour 2015 et a décrit ses grandes orientations stratégiques, ce qui a également facilité la planification de l'ordre du jour des réunions de la table de concertation.

PERSPECTIVES POUR 2016

Le MAML, au nom de la province, et l'AMO continuent de collaborer et d'avoir des discussions productives, fondées sur des preuves, à la table de concertation du PE, car ils reconnaissent qu'il leur est avantageux d'avoir des échanges réciproques sur les questions prioritaires qui touchent les administrations municipales et leurs communautés.

Au début de 2016, des séances de formation sur le PE seront offertes au personnel de l'AMO et du ministère afin d'assurer l'amélioration continue du processus de collaboration.